

LES CONFLITS ET LE VIVRE ENSEMBLE : LE RÔLE DE LA MÉDIATION

OUEDRAOGO Hamado

Université Joseph Ki-ZERBO

E-mail : joeuedra@gmail.com

« La paix n'est qu'une forme de la guerre, la guerre n'est qu'une forme, un aspect de la paix et ce qui est lutte aujourd'hui est le commencement de la réconciliation de demain », (J. Jaurès).

Résumé : nous allons, à travers cette réflexion, montrer que les conflits sont omniprésents dans notre quête inlassable pour mieux vivre ensemble. Au travail, entre des groupes de notre société, dans nos propres dynamiques familiales, dans nos relations interpersonnelles, les conflits sont présents et revêtent une multitude de déguisements. L'objectif de cet article est d'analyser l'applicabilité de la médiation en tant que méthode appropriée de résolution et de gestion efficace des conflits d'affaires et socio-politique à la différence des autres modes de résolution. Nous verrons quels sont les avantages qu'il peut apporter dans la résolution des différends et dans le rétablissement de la communication entre les parties, avec des solutions plus rapides, créatives, confidentielles et efficaces permettant aux parties d'être toujours en harmonie après leurs différends. Il est aisé de remarquer que toute société connaît pour sa survie ces deux modalités de régulations sociales : l'une distante qui s'impose par le droit, le charisme du chef, la légitimité de l'assemblée des anciens ou des experts, l'autre proche qui se définit par la communication et le dialogue au sein du processus de conciliation et de médiation qui se trame dans l'interaction humaine. Mais quels regards pouvons-nous porter aujourd'hui sur les novations qu'une telle médiation introduit dans le règlement des conflits et la construction du vivre-ensemble ?

Mots-clés : médiation, conflits, solution, consensuelle, communication.

Abstract: we will, through this reflection, show that conflicts are omnipresent in our tireless quest to live better together. At work, between groups in our society, in our own family dynamics, in our interpersonal relationships, conflicts

are present and take on a multitude of disguises. The objective of this article is to analyze the applicability of mediation as an appropriate method of resolution and effective management of business and socio-political conflicts unlike other methods of resolution. We will see what advantages it can bring in resolving disputes and restoring communication between the parties, with faster, creative, confidential and effective solutions allowing the parties to always be in harmony after their disputes. It is easy to note that every society knows these two modalities of social regulation for its survival: one distant which is imposed by law, the charisma of the leader, the legitimacy of the assembly of elders or experts, the close other who is defined by communication and dialogue within the process of conciliation and mediation which takes place in human interaction. But what perspective can we take today on the innovations that such mediation introduces into the resolution of conflicts and the construction of living together?

Keywords. mediation, conflicts, solution, consensual; communication.

Introduction

Il n'y a pas de société sans conflit, autrement dit le conflit est phénomène universel et inévitable dès lors que les hommes s'associent. En effet, aucune société n'est un ensemble homogène, uniforme ou définitif. À partir du moment où deux ou plusieurs entités cohabitent, elles peuvent avoir des points de vue divergents ce qui est déjà un premier pas vers le conflit qui peut avoir plusieurs dimensions variant de simples échanges verbaux à la violence physique. La vie sociale se déroule et se développe alors sous le signe de la séparation, du cloisonnement, des ruptures, des antagonismes interindividuels et intergroupes. Les conflits sont ainsi omniprésents et revêtent une multitude de déguisements. Les nier ou les refuser, c'est d'ailleurs généralement le meilleur moyen de les rendre, à terme, plus virulent. Oui, les conflits ont toujours accompagné la vie humaine et là où il n'y pas de conflit, il n'y a pas d'histoire¹. C'est pourquoi Hegel estime que

¹ John Gray note que si, depuis 1946, les grandes puissances ont évité un conflit armé direct, elles se sont combattues dans de nombreuses guerres par procuration. La guerre de Corée, diverses guerres en Afrique, les guerres en Afghanistan et au Vietnam, l'aide militaire aux insurgés en Syrie ce ne sont que quelques-uns des contextes dans lesquels les grandes puissances ont été impliquées dans une guerre sans interruption les unes contre les autres tout en évitant un conflit militaire direct (John Gray, « Steven Pinker is wrong about violence and war », *The Guardian*, 13 Mars 2015).

les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Pour cet auteur, comme pour Marx, le conflit est le moteur qui tire l'histoire vers l'avant, qui forme les consciences individuelles et collectives. S'il n'y a pas de conflit, il n'y a donc rien à attendre non plus de l'avenir, pas de réconciliation avec soi-même, avec la nature extérieure ni avec les autres humains². Il faut donc apprendre à reconnaître le conflit, à le vivre et à le gérer au mieux pour préserver la possibilité de continuer à vivre ensemble après le dit conflit. Il y a conflit parce que la société fonctionne de manière antagoniste du fait chaque membre lutte pour maximiser ses avantages.

Que ce soit en contexte professionnel ou privé, le conflit est un phénomène universel et inévitable dès lors que les hommes s'associent dans une communauté politique (au sein d'un État ou d'une organisation). Le constat est que les violences sont de nos jours de plus en plus internationalisées, régionalisées. Alimentés par les inégalités, l'exclusion, le changement climatique, l'extrémisme violent et la radicalisation. C'est pourquoi Paul Ricoeur estime que « la démocratie n'est pas un régime politique sans conflit, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables selon les règles d'arbitrage connues. Dans une société de plus en plus complexe, les conflits ne diminueront pas en nombre et en gravité, mais se multiplieront et s'approfondiront » (Paul Ricoeur, 1990, p.300). Ces conflits découlent des contradictions objectives et subjectives qui caractérisent toute association ou organisation humaines. Mais tout conflit fait appel à des décisions et à des actes, qui ont pour but de le résoudre pour un retour à l'harmonie et à la paix. Il existe toujours une nécessité de les prévenir, car ils troublent la paix et perturbent la vie des hommes. Pour ce faire, c'est la façon dont ils sont canalisés et résolus qui fait la force d'un système politique et l'équilibre d'une société.

Exister pour l'homme, ce n'est pas seulement ni simplement être au monde, mais c'est être au monde avec les autres parce que la relation aux autres est constitutive de sa personnalité. Cette relation aux autres, qu'elle soit une relation d'homme à homme ou une relation de peuple à peuple, peut bien être une relation de coexistence, un ordre plus ou moins stable de paix. Mais du fait même de leur individualité, de leur caractère exclusif, elle est nécessairement, à un moment ou à un autre, expérimentée comme une adversité, un affrontement, parce

² Dans l'histoire, ce qui nous manque est celle des peuples qui sont assez heureux et assez sages pour que l'histoire n'ait rien à dire d'eux.

que l'autre, c'est celui dont les désirs s'opposent aux miens, dont les intérêts heurtent les miens, et les ambitions se dressent contre les miennes, dont les projets contrarient les miens. Le conflit porte à la fois sur ma vision du monde qu'il me faut défendre contre la vision des autres qui viennent la heurter. Pourtant vivre, c'est aussi accepter les différences, c'est admettre les contradictions et la complexité qui font la fragilité de chacun, mais, aussi, son existence. Aux yeux de Chantal Mouffe, le politique, le vouloir vivre ensemble n'est rien d'autre que cet antagonisme à la fois originaire et transhistorique : « le politique désigne la dimension de l'antagonisme, qui peut se manifester sous plusieurs formes et dans divers types de relations sociales, et qui ne pourra jamais être éradiqué »³ (Chantal Mouffe, 2017, p. 24).

Puisque notre façon humaine d'exister est si marquée par notre relation à autrui, il s'agit d'une dimension essentielle de nos vies. Plus précisément, le lien humain est ce qui façonne notre devenir et notre identité. Vivre avec les autres constitue en ce sens un élément fondateur de notre existence. Tout au long de sa vie, chacun de nous va ainsi porter en lui la trace de ces liens qui tissent la trame de son être. Voilà pourquoi, du point de vue psychique, le lien à autrui comporte des enjeux spécifiques. Parmi ceux-ci, on peut en retenir trois principaux qui ne figurent pas nécessairement dans la littérature spécialisée en psychologie, mais qui peuvent être considérés comme essentiels quant à leur importance et leur rôle comme repères et processus constructeurs du vivre avec les autres : la reconnaissance de l'autre, le soutien psychique, l'amour d'autrui. Mais comment s'entendre sur nos malentendus et parvenir à réduire la violence par le langage, le dialogue et le compromis ? Comment le mot (le dialogue) entre-t-il, en effet, dans le processus de signification de l'histoire du sujet ou d'un groupe social ? Comment établir et maintenir une relation avec l'autre après un conflit ?

Notre recherche vise à montrer que la médiation est un apport de plus en plus recherché pour prévenir et gérer les situations de conflits, de violence larvée ou explosive dans différents contextes sociaux. La crise du lien civique sans précédent suscite naturellement la recherche de moyens nouveaux de production du vivre ensemble par les citoyens. La médiation dans sa dimension citoyenne et

³ Chantal Mouffe fait de la conflictualité la donnée définitoire du/de la politique, il n'y a de politique que pour autant qu'il y a du conflit. Aussi, tout projet de transformation sociale ne peut-il être autre chose qu'une manière (spécifique) de construire et de pratiquer la conflictualité politique.

interculturelle constitue l'une des voies de travail empruntées pour faire face à ces défis. Nous tenterons de démontrer qu'un tel outil a l'avantage de permettre un règlement amiable des conflits, tout en favorisant le maintien des rapports socioéconomiques paisibles entre les différents protagonistes après la résolution du litige. Ceci parce que le conflit est et reste un fait psycho-social par excellence, ensuite nous rechercherons à comprendre ses fondements tant au niveau individuel que collectif selon certaines sciences sociales et enfin les diverses perspectives de résolution. En fait, la résolution des conflits peut être vue comme la restauration d'une relation endommagée plutôt que comme la poursuite de l'équité ou l'imposition d'une punition rétributive. C'est pourquoi, penser la médiation en tant que projet de société répondrait aux attentes de quelques médiateurs qui regrettent le fait qu'elle soit souvent associée à une logique de « secours » ou de résolution des conflits uniquement, alors qu'elle aurait vocation à gérer mieux les liens sociaux, devenant un nouveau repère pour l'administration du vivre ensemble.

1. Quelques considérations du conflit social sous l'angle de la philosophie et de la psychologie

L'histoire évolue et se perfectionne au fil des temps, et c'est par la médiation des conflits qu'elle se dynamise, s'améliore et retrouve son sens idéal. Comme le souligne Raymond Aron, c'est par la violence que l'humanité respire, avec la violence cette dernière ce sens merveilleusement vivante, la guerre est la preuve irrécusable de l'existence de l'humanité (Raymond Aron, 1962, p. 61). De ce fait, le conflit paraît être comme un appareil qui alimente l'énergie humaine, un réveil des consciences des êtres humains face aux défis que nous réserve la vie. Par exemple chez Hegel, le conflit relève de la liberté de l'esprit, et non pas d'une méchanceté anthropologique, comme chez Machiavel. C'est parce que l'homme est esprit que le conflit est nécessaire, dans la mesure où la liberté s'éprouve dans l'élément de la conflictualité, et non pas dans un paisible vivre ensemble. C'est dans cette perspective qu'Héraclite soutient que « *Polemos* est le père de toutes choses ». ⁴ Ce point de vue peut être interprété de différentes manières en fonction du contexte philosophique et de la traduction spécifique. Mais d'une manière générale cette déclaration signifie que

⁴ Héraclite, *Fragments*, trad. Conche, Paris, PUF, 1986, p. 441.

le conflit, le changement et la tension sont des éléments fondamentaux de l'existence. Héraclite souligne le rôle du conflit dans le processus de changement et de transformation constant dans le monde. Le conflit, dans cette perspective, n'est pas simplement une notion négative, mais plutôt une force dynamique qui conduit au mouvement et à l'évolution. À la base de l'héraclitéisme, il y a cette conviction selon laquelle l'origine et le devenir des choses sont tributaires du principe d'opposition. Il assure la naissance et la conservation des êtres par le conflit des contraires. Une telle vision du devenir heurte les aspirations de paix d'un Homère, lorsqu'il fait la remarque qu'« Homère avait tort de dire : « puisse la discorde disparaître entre les dieux et les hommes ! » ce dernier ne voyait pas qu'il priait pour la destruction de l'univers, car si sa prière était entendue, toutes choses périraient (Héraclite, 1984, p. 51). Ainsi, l'absence du conflit provoquerait une destruction de l'univers. Il s'ensuit que la discorde est seule créatrice en effet, le conflit des contraires permet le maintien de la pluralité. Et on pourrait même dire que la loi de la nature est ce conflit perpétuel entre les opposés qui la composent : jour et nuit, guerre et paix, jeune et vieux, abondance et manque, froid et chaud, droit et courbe etc. On le voit, Héraclite entre ici en opposition avec la conception pythagoricienne de l'univers comme lieu de paisibles et immobiles harmonies. Pour lui, les harmonies apparemment paisibles du cosmos, cachent une lutte temporairement indéterminée entre les forces contraires ; la belle immobilité de la détermination visible recouvre un mouvement qui échappe à notre vue. Ainsi, l'arc et la lyre ne doivent chacun leur réalité, leur capacité fonctionnelle, qu'au jeu des forces divergentes du bois et des cordes. Héraclite soutient que le conflit n'est ni aveugle ni anarchique, il est harmonie entre les forces opposées. Pour cet auteur, le cosmos n'est pas le siège d'un amas de conflits susceptibles de le faire craquer. En effet, le conflit qui oppose les contraires est mesuré et réglé par une instance supérieure qu'il a personnifiée sous les traits de la Justice. La Justice assure donc l'équilibre entre les forces antagonistes et de cet équilibre surgit le devenir harmonieux de l'univers.

Le conflit est une problématique étudiée presque dans toutes les disciplines et sous-disciplines en sciences humaines, en particulier en psychologie. Cela étant, si pour les autres disciplines on peut penser qu'il s'agit d'étudier et d'analyser l'aspect statique du conflit, en psychologie on s'intéresse davantage à sa dynamique et donc aux processus impliqués dans sa genèse et sa régulation. Le mot « conflit » vient du latin *conflictus* qui signifie choc, affrontement, heurt. Il existe

naturellement plusieurs degrés dans le conflit qui peuvent aller de la simple opposition jusqu'au désaccord violent assez fidèlement traduit par l'anglicisme « clash » qui signifie fracas. Le conflit peut se définir comme le résultat de la confrontation de comportements, de motivations, de besoins, d'intérêts, d'opinions ou de valeurs antagonistes. C'est pourquoi Marshal B. Rosenberg, estime que « toute violence est l'expression tragique de besoins insatisfaits. C'est la manifestation de l'impuissance et/ou du désespoir de quelqu'un qui est si démuni qu'il pense que ses mots ne suffisent plus pour se faire entendre. Alors il attaque, crie, agresse » (Marshal Rosenberg, 2021). Pourtant, une caractéristique naturelle de l'être humain est que notre survie en tant qu'espèce dépend de notre capacité à reconnaître que notre bien-être et le bien-être des autres sont, en fait, une et même chose. Le problème est que l'on nous apprend des comportements qui nous débranchent de cette conscience naturelle. Ce n'est pas que nous devons apprendre comment être compatissants ; nous devons désapprendre ce que l'on nous a appris et revenir à la compassion.

Rosenberg cite, dans son ouvrage, le Théologien Walter Wink qui estime que la violence et les conflits ont été la norme sociale pendant environ huit mille ans. Cela correspond au développement d'un mythe selon lequel le monde a été créé par un dieu masculin héroïque, vertueux, qui a vaincu une déesse féminine maléfique. À partir de là, nous avons eu l'image des bons tuant les méchants. Et cela a évolué vers "la justice punitive," qui distingue ceux qui méritent d'être puni et ceux qui méritent d'être récompensé (la naissance du droit classique). Cette croyance a pénétré profondément dans nos sociétés ; toutes les cultures n'y ont pas été exposées, mais, malheureusement, la plupart. Nous pouvons donc dire qu'un conflit survient entre deux entités (individus, groupes, organisations, classes sociales, nations, etc.) à cause d'un objet précis lorsque les buts, les actions ou les comportements de l'une sont incompatibles avec ceux de l'autre à un moment précis et dans un lieu précis. De ce fait, tout conflit fait nécessairement appel à une certaine forme de violence qui se traduit dans le rapport des forces existant à un moment donné entre les parties. Selon leurs causes, nous pouvons avoir des conflits de besoins, d'intérêts et de valeurs etc. Ces catégories de causes ont une interrelation entre elles et peuvent évoluer l'une vers l'autre si le conflit venait à perdurer dans le temps. Ainsi un conflit de besoins peut évoluer en conflit d'intérêt et voire de valeurs.

1.1. Le conflit intra-individuel selon les psychologues

Le conflit se définit alors comme l'état d'un organisme soumis à des forces contradictoires, qu'elles émanent de la situation ou de l'organisme lui-même. C'est ainsi que K. Lewin le définit « situation ou des forces de dimensions égales agissant simultanément dans des directions opposées s'exercent sur l'individu » (Kurt Lewin, 1935, p. 122). Cette situation de conflit est universelle et même quotidienne. Lorsqu'il fait un choix entre deux solutions possibles d'un problème, quand il prend une décision, l'individu peut être confronté à un conflit. Á un niveau moins opératoire, un individu A qui n'aime pas une personne X, mais dont le meilleur ami B aime cette personne X expérimente un conflit intra personnel, ce que Festinger a appelé la dissonance cognitive. Enfin à un niveau moins conscient, le conflit intrapsychique peut se situer au niveau des désirs, des craintes, des pulsions et toute l'analyse freudienne de la personnalité est centrée sur la notion de conflit entre pulsions antagonistes ou bien entre libido et instances de la personnalité. Ainsi donc, dans la perspective psychanalytique de Freud, le conflit est lié au développement psychique de l'individu ; sans conflit il n'y aurait pas évolution. Ce sont de telles situations conflictuelles entre l'individu et lui-même qui sont la source des sociaux.

1.2. Les conflits interindividuels

Si la guerre a pour noyau le combat collectif, c'est-à-dire l'intention de tuer et l'acceptation du risque d'être tué, elle dépend de l'agressivité et de l'esprit de sacrifice. Si la capacité de tuer et la capacité de se dévouer expliquent la propension aux conflits, la réflexion sur la guerre commence par l'interrogation suivante : d'où viennent l'agressivité et l'esprit de sacrifice, de la nature ou de la culture, de l'inné ou de l'acquis ? L'origine de la violence est-elle biologique ou sociologique ? Le conflit, qu'il soit interpersonnel, social, international, est une situation dans laquelle les protagonistes manifestent des comportements d'agression, violents ou non. L'agression est un comportement dont le but est soit de tuer, de blesser, de faire mal ou de nuire à quelqu'un, soit de détruire ou de s'emparer de ses biens. Elle peut s'accompagner ou non de violence physique. Les comportements agressifs qui définissent le conflit entre individus s'expliquent par l'existence chez ce dernier de tendances, de

pulsions ou de tensions, la satisfaction de ces pulsions ou la réduction de ces tensions s'établissant par le recours au comportement agressif. L'agression est un comportement qui prend sa source dans une pulsion instinctive chez l'homme comme chez l'animal ; elle est une réponse individuelle à la frustration provenant des contraintes que le milieu extérieur impose au comportement de l'individu.

Dans les mêmes perspectives, Freud, dans sa psychanalyse, démontre qu'il existe dans l'homme de pulsions agressives instinctuelles. Sa théorie des instincts de mort n'apparaît pour la première fois que dans *Au-delà du principe de plaisir* (1920). L'auteur soutient qu'il y a chez l'homme deux catégories d'instinct, les instincts de vie constitués par les pulsions sexuelles et les instincts de mort caractérisés par le retour inéluctable à l'inanimé, au dialogue et à la médiation. Les instincts de mort sont dirigés d'abord contre l'individu lui-même, ils visent à une autodestruction, mais de telle pulsion se déplace donc vers le monde extérieur et prend la forme d'agression. Freud estime inutile et illusoire de vouloir supprimer la tendance aggressive des hommes. Il est difficile de supprimer entièrement les pulsions agressives des hommes, mais on peut simplement essayer de les dériver sur d'autres actions comme l'art, la religion pour qu'elles n'aient pas besoin de s'exprimer dans la guerre. Pour l'auteur, les seules méthodes efficaces pour combattre la guerre, les conflits et les violences sont indirectes : le renforcement des liens émotionnels entre les membres de la communauté humaine. Ces liens sont de deux sortes : l'amour d'autrui (au sens non sexuel du mot) et l'identification, c'est-à-dire le partage d'intérêts communs importants entre les individus.

2. La recherche des solutions aux conflits à travers la médiation

Comme Raymond Aron l'a signifié, rien ne peut empêcher que nous n'ayons deux devoirs, qui ne sont pas toujours compatibles, envers notre peuple et envers tous les peuples : l'un de participer aux conflits qui constituent la trame de l'histoire, l'autre de travailler à la paix (Raymond Aron, 1962, p.770)⁵. John Rawls dans son utopie réaliste fondait ce même espoir que l'humanité trouverait un jour des mécanismes et des conventions communs pour la paix et un vivre ensemble plus harmonieux en ces termes :

⁵ Aron fait graver sur son épée d'académicien une phrase empruntée à Hérodote : « Nul homme n'est assez dénué de raison pour préférer la guerre à la paix. »

il nous faut donc nous fonder sur la conjecture et la spéculation, et défendre de notre mieux l'idée que le monde social que nous appelons de nos vœux est réalisable et pourrait effectivement exister, sinon maintenant, du moins à une époque future dans des circonstances plus favorables (John Rawls, 1987, p.25).

Autrement dit, pour le philosophe de Harvard, le souhait semble être plus vaste que le désir parce qu'il permet d'entrevoir un meilleur possible. Le chemin de l'existence est pavé d'oscillations qui nous traversent et nous obligent d'être des êtres en continuelle réinvention.

La vie ne se résume pas à notre présent. Sa magie réside dans la justesse de nouveaux choix et la promesse de nouvelles voies. Alors continuons, espérons, osons rêver et réaliser avec détermination nos rêves. La vie est un va et vient entre avancer et reculer, courir et ralentir, gagner et perdre, écrire et raturer, réessayer et triompher, rêver et réaliser.

Oui, la société libérale est une société de conflits et ces conflits doivent être canalisés, réglementés, institutionnalisés. Ils doivent être résolus autant que possible sans violences ni engendrer d'autres violence à cours, moyen ou long terme. La politique est alors considérée comme une mise en scène des rapports de paix et de guerre qui existent entre les nations et les peuples. Il existe, dans la littérature, trois grandes théories sur le règlement des conflits : la théorie du pouvoir, la théorie des droits et celle des besoins. Selon la théorie du pouvoir de Max Weber⁶, le conflit est perçu comme une lutte pour la domination ou contre l'assujettissement, et l'aide nécessaire est une aide à l'organisation et à la mobilisation de soutien et de ressources de toutes sortes pour cette lutte. Selon la théorie des droits, le conflit est perçu comme une lutte entre deux parties faisant valoir des droits différents, en référence à une série de principes directeurs, et l'aide nécessaire est l'analyse et l'arbitrage par un expert sur l'ensemble de ces principes directeurs. Selon la théorie des besoins, le conflit est perçu comme un problème dans la manière de répondre à des besoins apparemment contradictoires avec des ressources limitées, et l'aide nécessaire est une assistance à la résolution des problèmes par un expert en méthodes de résolution de problèmes gagnant-gagnant. La sortie d'un conflit repose souvent sur le désir de changer. Ainsi, une

⁶ Pour Max Weber, le pouvoir est la probabilité pour un acteur d'être en mesure d'imposer sa volonté dans le cadre d'une relation sociale, malgré les résistances éventuelles, et quel que soit le fondement sur lequel repose cette probabilité.

stratégie gagnant-gagnant ou la recherche d'un compromis peut s'avérer préférable à une victoire immédiate et totale susceptible d'avoir dans le temps des répercussions dommageables dans le cadre d'un nécessaire maintien des liens sociaux.

L'actualité nationale et internationale nous abreuve de récits de conflits interindividuels ou collectifs, de disputes, de controverses plus ou moins intenses, d'agressions, de violences et d'insécurité. Mais les médias nous parlent moins de gestion ou de résolution des conflits. Gérer des conflits, ce n'est pas vouloir les supprimer. En revanche, c'est essayer en lien avec les types de conflits et leurs effets, de donner à chaque conflit le temps, l'espace et la réponse appropriés pour générer un nouvel équilibre plus adéquat et parfois même engendrer de la créativité. Il s'agit de favoriser le dialogue, permettre l'expression des différences de toute sorte, et d'assumer les décisions structurantes nécessaires pour un retour à la paix. Mais recouvre le concept même de médiation des conflits ? Qu'est-ce qui la particularise des modes classiques de règlement des conflits (justice classique) ? Les dictionnaires font remonter au XV^e siècle l'usage du mot « médiation » dans la langue française et au XIII^e siècle celui du mot « médiateur ».

En philosophie, cette idée de médiation remonte à Aristote qui l'appliquait à la logique à travers l'usage des syllogismes, puis à Hegel qui, critiquant la vision aristotélicienne de la logique, la définissait comme un acte consistant à commencer et à avoir progressé jusqu'à un deuxième terme, de telle sorte que ce deuxième terme n'est que dans la mesure où l'on est parvenu à lui à partir d'un terme autre par rapport à lui (Hegel, 2000, p. 605)⁷. Autrement dit, pour l'auteur, la médiation consiste à être sorti d'un premier terme pour passer à un second, et à provenir de termes différents. Elle est créatrice dans la mesure où elle est ce par quoi quelque chose de nouveau est produit. La médiation, c'est ainsi le devenir même de l'être ou l'essence concrète qui intègre toutes les relations possibles à tout ce qui est autre et à soi-même. Lorsque dans la Logique, Hegel étudie le syllogisme, c'est-à-dire le syllogisme spéculatif qui déploie le concept et l'être, il constate que le passage entre le sujet et l'attribut bute sur l'obstacle d'une

⁷ C'est par le berceau de la philosophie, la Grèce, que Hegel commence son exploration de l'histoire de la philosophie. Divisant la pensée grecque en trois périodes, la première s'étend de Thalès à Aristote ; la seconde englobe épicurisme, stoïcisme et scepticisme ; la troisième, Platon et Aristote, il s'agit pour lui de partir du « commencement de la pensée philosophante » pour aboutir au stade où "l'idée prend la forme de la totalité".

contradiction⁸. La médiation aura pour rôle de réduire cette contradiction et d'accomplir effectivement le passage du sujet au prédicat. La contradiction est pour Hegel une réalité que la médiation dans sa réalité même devra nier effectivement. Il faut remarque qu'à l'époque contemporaine, la plupart des philosophes adaptes de la non-violence sont en générales des fervents défenseurs de la médiation. Les militants de la non-violence s'opposent aux stratégies violentes (répressions militaires ou policières, procès...) de régulation des conflits qui ont pour effet de les cristalliser. Ils préfèrent en amont contribuer à la promotion de la culture de paix et, en aval, favoriser des modes de régulation préservant l'espace nécessaire aux dialogues et à la négociation.

La médiation correspond aujourd'hui à une conception nouvelle des relations sociales au lieu de laisser libre cours aux intérêts divergents qui souvent aboutissent à des impasses ou à des solutions déséquilibrées ou inéquitables, les acteurs (individus ou organisations) font appel à une tierce personne pour les aider à élaborer ensemble une solution acceptable par chacun et satisfaisante pour tous. La médiation se trouve même parfois être la seule possibilité pour rétablir une communication devenue impossible. Même si le résultat se limite à cela, elle aura prouvé son utilité et son sens. Le postulat de départ est que, étant donné les conditions idoines, les parties à tel conflit peuvent se rapprocher les unes des autres et se disposer à coopérer. La médiation peut être définie comme un processus, le plus souvent formel, par lequel un tiers impartial, le médiateur, tente, à travers l'organisation d'échanges entre les parties, leur en permettre de confronter leurs points de vue et de rechercher avec son aide une solution au conflit qui les oppose. Le bon médiateur favorise l'échange grâce à ses capacités d'écoute et de dialogue, fait naître un esprit de collaboration en cherchant des solutions aux problèmes qui se posent. C'est pourquoi Etienne Leroy, soutient que

la médiation valorise la recherche de l'adhésion de l'acteur à une solution la plus consensuelle possible, limitant en cela considérablement l'intervention de la tierce partie. Au moins dans sa forme de base, tout paraît négociable dès lors que les choix des parties sont déterminés par le maintien ou l'approfondissement de leurs relations dans le futur. (Etienne Le Roy, *Droit et société*, n° 29, 1995).

⁸ Le sujet est le prédicat, il est avant tout ce qu'énonce le jugement ; mais comme le prédicat ne doit pas être ce qu'est le sujet, on se trouve en présence d'une contradiction qui doit être réduite.

Comme nous venons de le montrer plus haut, l'ancienneté de la médiation explique sa présence constante dans l'histoire de la pensée humaine. C'est pourquoi Michèle Guillaume-Hofnung considère que le champ de la médiation n'a pas de limite. Il englobe tous les secteurs de l'activité humaine, de la sphère la plus intime à la plus publique. La médiation concerne les personnes aussi bien que les particuliers, les individus aussi bien que les groupes, les activités nationales et internationales (Michèle Guillaume-Hofnung, 2020, p. 8). Le médiateur met sa compétence et son énergie au service du dialogue, de la concertation et de la compréhension de chacun pour chacun. Parce que rien ne se fait sans dialogue, dans de nombreux pays des citoyens voulant faire des brèches dans les murs qui séparent les membres de nos sociétés et construire des passerelles entre eux ont eu l'idée de la médiation contemporaine. Selon Ali Sejari, la médiation contemporaine, celle qui surgit des sociétés civiles à la fin des années soixante-dix et surtout dans les années quatre-vingt respecte la structure ternaire qui caractérise le concept millénaire de la médiation.

En fait, ce sont les militants politiques du « gauche » qui ont imaginé les médiations communautaires, sociales ou citoyennes dans une stratégie globale de lutte contre l'institutionnalisation des pratiques sociales, de promotion de la démocratie participative et de réappropriation par les communautés du pouvoir de gérer des conflits volés par l'institution judiciaire (Jacquet Faget, 2015, p.37).

Elle est la réponse proposée par des pionniers au besoin de solidarité, d'autonomie et de responsabilité dans la gestion du lien social, Ali Sedjari (2014, p. 132). C'est pourquoi Céline Kapral, souligne que les transformations mondiales actuelles démontrent que nous ne vivons pas seulement une crise économique doublée d'une mutation technologique, nous vivons une crise du vivant et la médiation représente un espoir dans les étapes d'adaptation que les sociétés découvrent actuellement et ont à affronter (Céline Kapral, 2020, p. 115). Une des solutions à cette crise du vivant vient de ce mécanisme de gestion du vivre ensemble qu'est la médiation. La médiation exercée par un tiers indépendant, neutre et impartial a essentiellement pour fonction de coordonner les échanges conflictuels entre les parties ; d'aider à ce qu'elles s'écoutent ; de vérifier qu'elles se comprennent mutuellement ; de déceler et de hiérarchiser avec elles leurs besoins respectifs ; de leur faire imaginer le plus grand nombre de solutions

possibles ; de les inviter enfin à déterminer la solution la plus acceptable qui permettra à chacun de sortir satisfait de l'équilibre trouvé en médiation.

Les recherches dans différents domaines démontrent qu'une personne aux prises avec un conflit subit une perte d'objectivité caractérisée par des distorsions de perception d'elle-même et de l'autre partie. En effet, chaque partie au conflit a tendance à se voir comme une victime déstabilisée tout en déshumanisant l'autre partie, deux perceptions qui se nourrissent l'une l'autre et qui entraînent la dégradation de la communication et l'escalade du conflit. Selon cette théorie du conflit, la spirale négative et destructrice de l'interaction conflictuelle peut être transformée en spirale positive et constructive. Plutôt que d'essayer de contourner le conflit pour amener les participants à s'entendre, le médiateur transformatif crée un contexte qui les encourage à dialoguer au cœur du conflit pour faire des choix éclairés et réfléchis dès le départ et, progressivement, tenir compte de la perspective de l'autre partie, s'ils décident de le faire. « Liberté » et « bienveillance », voilà les deux mots qui reviennent le plus souvent dans la bouche des médiateurs qui découvrent avec étonnement la pratique singulière de la médiation transformatrice. Liberté d'abord pour les participants à la médiation qui sont invités à tenir une conversation ouverte au cours de laquelle ils peuvent aborder librement les sujets qu'ils considèrent importants, et cela, dans l'ordre et de la manière qu'ils jugent appropriés. Liberté ensuite pour le médiateur, affranchi de tout a priori et qui n'a qu'un seul objectif, accompagner pas à pas la conversation par une écoute attentive et des interventions non directives.

Dans ce contexte nous pouvons nous demander quelles peuvent être les causes de l'émergence de l'idée contemporaine de recourir à la médiation en cas de conflits entre les membres de la société ? La réponse en est que la transformation du droit peut être un élément de réponse. On peut dénombrer quatre causes principales d'émergence des modes de prévention et de règlements des différends et conflits dans tous les domaines : la crise d'autorité ; la montée des droits individuels et collectifs ; l'État providence avec la surcharge du droit et enfin le pluralisme social. De ces quatre éléments proviennent une insuffisance du droit et une insatisfaction subjective qui font aujourd'hui émerger les modes de prévention et de règlement amiables des conflits. La médiation s'inscrit notamment dans ces derniers cas avec la prééminence de la volonté des parties et prend ainsi une

importance qui la renouvelle complètement et en fait un des leviers fondamentaux des changements sociaux. Elle représente, dans la démocratie, une autre voie utile et moderne d'anticipation, de prévention et de résolution des conflits telle est le point de vue de Jacques Faget dans son ouvrage titré, *Médiation : les ateliers silencieux de la démocratie*⁹. Elle amène à prendre conscience que les parties en présence sont capables de trouver elles-mêmes une solution au conflit qui les oppose et de reconstruire leurs projets de vivre ensemble¹⁰.

C'est au regard des résultats de plus en plus probant, que de plus en plus un appel à la médiation plutôt qu'au judiciaire pour résoudre les conflits est le fer de lance de l'approche alternative. Jacques Faget estime que le déferlement contemporain de programme de médiation est, l'indication d'une société qui cherche une nouvelle façon de gouverner la cité et de fabriquer la cohésion à travers de nouveaux référentiels d'actions (Jacques Faget, 2015, p. 28). En fait, le médiateur n'a pas à désigner une victime et une mise en cause comme le ferait un arbitre ou un juge, mais à trouver un compromis acceptable pour les deux parties. C'est pourquoi certains y voient un passage d'une justice formelle (axée sur les droits) à une justice plus humaine axée sur les rapports harmonieux en société après conflit. Le recours à la justice ne semble pas toujours approprié pour régler certains litiges entre des personnes qui resteront liées par des relations économiques, sociales ou familiales durables. De ce fait, il faut reconnaître que la procédure judiciaire statue sur le litige en faisant référence au droit, mais ne règle pas le conflit qui ne se laisse pas réduire à une simple définition juridique, ni à l'application d'une règle applicable. Pour résoudre le conflit le droit va s'attacher à trancher, là où la médiation va aider à dénouer. En fait, la médiation c'est faire ce pari qu'au cœur même du conflit existe l'essence même de la paix, oser la médiation c'est expérimenter très concrètement comment dans la confrontation à l'altérité, l'être humain peut dénouer ce qu'il a co-créé.

C'est justement au regard de tel rôle capitale que joue la médiation que le chapitre VI de la Charte des Nations Unies mentionne dans son article 33, que les parties à un différend doivent rechercher une solution pacifique « par voie de négociation, d'enquête, de

⁹ Jacques Faget, *Médiations : les ateliers silencieux de la démocratie*, Paris, éditions érès, 2015.

¹⁰ La médiation ainsi que le dit Béatrice Blohorn-Brenneur, présidente de la Chambre Civile de la Cour d'Appel de Grenoble, « n'est pas une justice au rabais, mais de qualité car toutes les affaires ne relèvent pas du procès. Il existe d'autres voies pour régler un problème humain ».

médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix. » Au plan sous régional (africain) nous avons le système juridique et judiciaire de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). L'organisation prévoit que la médiation peut être mise en œuvre par les parties (médiation conventionnelle), sur demande ou invitation d'une juridiction étatique, d'un tribunal arbitral ou d'une entité publique compétente. Elle peut être *ad hoc* ou institutionnelle. Au plan national et dans presque tous les pays, il y a un cadre juridique de la médiation qui est fixé portant médiation en matière civile et commerciale¹¹. Cette loi vise à faciliter le recours à la médiation privée pour résoudre les litiges d'ordre contractuel et fixe le cadre juridique national de la médiation privée.

Conclusion

La paix est conçue ou peut être ici conçue comme acceptation des différends avec un savoir et un « rituel » pour les gérer. La médiation est donc particulièrement opportune lorsque le conflit oppose des personnes physiques ou morales amenées à conserver des relations de proximité (membres d'une même famille, voisins, partenaires conduits à conserver des relations professionnelles ou commerciales). Elle est le mode privilégié de rapprochement des parties et de règlement de leur conflit au plus proche de leurs intérêts. C'est donc collectivement que nous nous trouvons aujourd'hui devant des questions nouvelles qui nous obligent à repenser notre rapport à la norme et au lien social. Mais une telle pratique ne saurait survivre sans l'engagement de la société civile et celui des citoyens. Son développement requiert certes l'apport d'institutions comme la justice, mais sa vitalité naît bien de la légitimité que peut lui donner l'ensemble des citoyens. La médiation ne saurait par ailleurs survivre sans un engagement des pouvoirs publics dès lors que ces derniers permettent d'institutionnaliser sa mise en œuvre.

En somme, nous pouvons dire qu'afin de régler les conflits, la société a inventé des procédures qui visent à pacifier les relations entre les hommes, à permettre que se noue le dialogue et que s'organise les controverses à rendre possible l'arbitrage, les compromis et des

¹¹ Au Burkina Faso nous avons la loi n° 052-2012/AN portant médiation en matière civile et commerciale.

accords. Nous estimons qu'il serait alors judicieux d'affirmer que la médiation, conçue comme un nouveau projet de société, ne saurait pas se passer d'une relation étroite avec la justice étatique, dans laquelle tant la première que la deuxième sont envisagées comme des choix possibles aux citoyens pour la gestion de leur vivre ensemble. Si la médiation semble être plus adaptée à l'administration de certains conflits, compte tenu de la souplesse de son mode de fonctionnement en vue de la création ou de la réparation des liens sociaux, la justice serait, à son tour, plus opportune lors des situations demandant la proclamation de l'interdit pour la production et reproduction d'un monde commun. Autrement dit, si la malléabilité des procédés de la médiation fait craindre à quelques défenseurs des droits fondamentaux un traitement inégalitaire, la rigidité de la justice étatique risquerait par ailleurs d'ouvrir de fractures sociales douloureuses, voire insurmontables. C'est pourquoi il serait judicieux d'affirmer que la médiation, conçue comme un nouveau projet de société doit être un complément étroit avec la justice étatique, comme des choix possibles offerts aux citoyens pour la gestion de leur vivre ensemble. C'est donc collectivement que nous nous trouvons aujourd'hui devant des questions nouvelles qui nous obligent à repenser notre rapport à la norme et au lien social.

Références bibliographiques

- ARON Raymond, 1962, *Paix et guerre entre les nations*, 4e édition Calmann-Lévy, Paris.
- BONAFE-SCHMITT Jean Pierre, 1992, *La médiation, une justice douce*, Paris, Syros-Alternatives.
- BONAFE-SCHMITT Jean-Pierre, 1998, *La médiation pénale en France et aux États-Unis*, Paris, L.G.D.J.
- BRABANT-DELANNOY Laetitia, 2009, *Face à la conflictualité et à la violence, quelle efficacité de la médiation ?* Département Questions sociales, La note de veille, Centre d'analyse stratégique.
- BONAFE-SCHMITT Jean-Pierre Jankélévitch, 1992, *La médiation, une autre justice*, Paris, Syros- Alternatives.
- CAPPELLETTI Mauro, 1984, *Accès à la justice et État-Providence*, Paris, Economica.
- FAGET Jacques, 1995, « La double vie de la médiation », *Droit et société*, n° 29, Paris, L.G.D.J.
- GUILLAUME-HOFNUNG Michèle 2005, *La médiation*, 3e édition, Paris, PUF, Que sais-je ?

- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 2000, *Leçons sur l'Histoire de la Philosophie. De la philosophie grecque des sophistes aux socratiques*, Tome II. Trad. P. Garniron, Paris, Vrin.
- HERACLITE, 1984, *De l'univers*, fragment 43, cité par CARATINI R., La philosophie, France, Seghers.
- JOHN Rawls, 1987, *Théorie de la justice*, trad. C. Audard, Seuil, Paris.
- KAPRAL Céline, 2020, *La médiation au service de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations*, Étape Médiation®, Paris.
- KURT Lewin, 1935, *Une théorie dynamique de la personnalité*. New York: McGraw-Hill.
- LE ROY Étienne, 1995, « La médiation mode d'emploi », *Droit et société*, n° 29, Paris.
- MOUFFE Chantal, 2014, Agonistique. *Penser Politiquement le monde*, Beaux-Arts de Paris éditions.
- RICCEUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.
- ROSENBERG Marshall, 2021, *Dénouer les conflits par la communication non violente*, Éditions Jouvence, Paris.
- SEDJARI Ali, 2014, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la démocratie et des droits humains*, Paris, l'Harmattan.
- SIGMUND Freud, 1920, *Au-delà du principe de plaisir*, Trad. Dr. S., Paris.

Webographie

- Nation Unies, *Façonnons notre avenir ensemble*, (2020), [Conflit et violence : une ère nouvelle | Nations Unies](#)